

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Pierre Kunz, Jean-Marc Odier, Renaud Gautier, Edouard Cuendet, Pierre Weiss, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon et Claude Jeanneret*

*Date de dépôt : 26 novembre 2007*

## **Proposition de motion**

**concernant le nécessaire effort à entreprendre en vue de stabiliser la hausse du volume des subventions conformément au PFQ annoncé par le Conseil d'Etat**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conséquences négatives de la RPT sur le budget 2008 et sur le respect du PFQ annoncé en début de législature par le Conseil d'Etat ;
- les effets positifs des mesures prises de manière volontariste par le Conseil d'Etat en matière de réduction des dépenses générales et de stabilisation de la masse salariale de l'administration publique cantonale ;
- la forte hausse des subventions,

invite le Conseil d'Etat

- à dresser pour le 31 mars 2008, à l'attention du Grand Conseil, l'inventaire de toutes les subventions qui, au budget 2008, sont nouvelles par rapport aux comptes 2005, ou présentent une augmentation, le cas des subventions de caractère social ayant fait l'objet du récent accord Ville-Etat étant exclu de la demande ;
- de donner dans chaque cas de nouvelle subvention ou de hausse la justification de celle-ci.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat doit être félicité de la baisse qu'il a budgétisée pour 2008 de 461,3 à 386,6 millions de francs (- 16,2 %) par rapport aux comptes 2005 sur le poste « Dépenses générales » dans son compte de fonctionnement. Il convient par ailleurs de souligner avec satisfaction que le gouvernement a réussi, sinon à réduire, du moins à stabiliser l'évolution de la masse salariale de l'administration publique, puisque cette dernière n'a crû que de 1905,4 à 1930,0 millions de francs entre les comptes 2005 et le budget 2008 (+ 1,3 %).

Par contre, il n'est pas excessif de juger que le Conseil d'Etat a échoué dans son ambition de réduire le volume des subventions que l'Etat distribue aux fondations, associations et institutions. On note en effet que, durant la période sous revue, le total des subventions accordées (hors IPSAS et RPT) a crû de 2914,8 à 3118,5 millions de francs (+7,0 %).

Ce constat conduit à douter fortement de la possibilité d'atteindre les objectifs de législation fixés dans le PFQ. Car si les chiffres révèlent une progression de seulement 0,3 % des charges totales de fonctionnement (hors IPSAS, RPT, imputations internes, subventions redistribuées et FONVAL) entre les comptes 2005 et le budget 2008, cela est en bonne partie dû à la chute de la rubrique « Amortissements, provisions et irrécupérables » qui se réduit de 534,3 à 408,0 millions de francs.

Faut-il revoir les objectifs de la législation fixés par le Conseil d'Etat, dans ce cas le Conseil d'Etat doit clairement l'annoncer, ou devons-nous revoir le niveau des subventions ?

Dans tous les cas, le Grand Conseil doit connaître les explications détaillées des augmentations visées par l'invite de la motion.

C'est dans ce but que les auteurs de la présente motion ont rédigé leur texte. Ils vous remercient par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de la suite favorable que vous lui donnerez.